

Utrecht, le 19 mars 2010.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FORTIS INVITE LES ACTIONNAIRES DE FORTIS A PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE FORTIS N.V. QUI SE TIENDRA LE**

**VENDREDI 9 AVRIL 2010 A 11 HEURES**

à l'Auditorium Fortis  
Archimedeslaan 6  
3584 BA Utrecht

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que, sur la base de l'expérience de ces dernières années, cette Assemblée ne réunira pas le quorum de présence requis - à savoir que 50 % au moins du capital soit représenté - et que donc cette Assemblée ne pourra pas se prononcer valablement.

**Vous en serez officiellement informés le 3 avril 2010 et par conséquent invités à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Fortis N.V. qui se tiendra effectivement le jeudi 29 avril 2010.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture**
- 2. Modification des Statuts**
- 3. Clôture**

**À Modalités de participation**

Durant cette première Assemblée, conformément à l'expérience des années précédentes, il sera exclusivement constaté que celle-ci ne peut pas se prononcer valablement étant donné que le quorum requis n'a pas été atteint. Les actionnaires, propriétaires d'actions au porteur, qui souhaiteraient néanmoins participer à cette première Assemblée sont invités à :

- faire bloquer ou à déposer, au plus tard le vendredi 2 avril 2010, leurs actions auprès de leur banque ou de toute autre institution financière (par le biais de leur agence). Les banques et autres institutions financières doivent communiquer à la société les instructions de leurs clients par l'intermédiaire de Fortis Bank à Amsterdam ou Fortis Banque à Bruxelles. Les propriétaires d'actions au porteur peuvent également déposer leurs actions au siège social de la société.
- renvoyer éventuellement pour cette même date une procuration s'ils souhaitent se faire représenter à l'Assemblée. Un modèle de procuration peut être obtenu sur simple demande auprès du siège social de la société.

**À Documents disponibles**

Outre la procuration dont mention ci-dessus, est également disponible au siège social pour les actionnaires ainsi que pour tout tiers intéressé, la note explicative commentant le deuxième point de l'ordre du jour.

Les documents afférents à l'Assemblée peuvent, par ailleurs, être consultés sur le site Internet [www.holding.fortis.com/fr](http://www.holding.fortis.com/fr), rubrique Investor Relations, suivie de la rubrique « Assemblées des Actionnaires ».

**À Information pratique**

Les actionnaires qui souhaitent obtenir plus d'information concernant les modalités de participation à l'Assemblée sont invités à contacter la société :

Fortis N.V.  
Archimedeslaan 6  
3584 BA Utrecht  
Tél. : +32 (0) 2 312 10 61  
Fax : +32 (0) 2 565 57 03  
E-mail : [general.meeting@fortis.com](mailto:general.meeting@fortis.com)

Contact presse : + 32 (0) 2 228 66 93

Utrecht, le 19 mars 2010.

Le Conseil d'Administration



Jozef De Mey  
Président